

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

13 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Sandra COLOT

DELIBERATIONS

L'ensemble de ces délibérations ont été prises à l'unanimité des membres présents et représentés.

Construction nouvelle salle associative

Nicolas DUVERGER, adjoint, rappelle les grandes lignes des plans extérieurs et intérieur de la nouvelle construction. Noëlle SEGUIN, maire, présente le chiffrage réalisé par le Cabinet H&N Architecture.

Montant des travaux proprement dits : 482 800 € HT.

S'ajouteront les frais annexes : honoraires architecte, étude de sol, mission de contrôle technique et mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé), pour le montant de **47 733 €**.

Une ligne « Divers et Imprévus » (maximum 5 % de l'investissement) est ouverte à hauteur de **26 527 €**.

Soit un total général de 557 060 € HT.

Diverses subventions sont sollicitées auprès de :

- **l'Etat (DETR) :** 35 % de l'opération, avec un plafond annuel maximum de 100 000 €/an. Soit **190 169 €** pour un projet réalisé sur 2024 et 2025.

- **le Département :** 30 % d'un montant plafonné à 300 000 €/an. En globalisant sur 2 ans, la somme de **167 118 €** est attendue.

- **la Région :** la commune ayant déjà bénéficié du Bonus Ruralité, une aide exceptionnelle sera sollicitée à hauteur de **50 000 €**.

Soit un total de subventions attendues à hauteur de **407 287 €**.

Les cabinets de contrôle sont retenus :

- **Géodecristion** pour l'étude de sol, pour un montant de 1 620 € HT,

- **Crea Synergie**, pour la mission SPS, pour un montant de 2 722,50 € HT,

- **Apave**, pour la mission contrôle technique, pour un montant de 2 800 € HT.

Travaux réfection église

Après de nombreuses lenteurs administratives, nous disposons enfin de l'accord de la DRAC pour subventionner les travaux de réfection de la chapelle et de l'entrée de la sacristie et la reprise des joints du pignon ouest, qui totalisent **21 197,93 € HT**. Outre l'aide de la DRAC, à hauteur de 40 %, le Département interviendra aussi à hauteur de 30 %. **Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 6 359 €**.

Elaboration PLU

Le coût de l'étude s'élève à **38 125 € HT**. L'Etat, à travers la dotation générale de décentralisation, finance 60 % du programme, soit 22 875 €. Le reste à charge sera assumé pour moitié par la Communauté de Communes, et l'autre moitié par la commune, soit **7 625 € HT**.

Mise à jour du tableau des effectifs

Le contrat aidé, venu en soutien au personnel communal en période de Covid, se termine et ne sera pas renouvelé. En effet, une nouvelle répartition des tâches dans le périmètre de l'école (garderie et entretien des classes) et de la salle polyvalente (entretien) est mise en place, au sein du personnel titulaire, à compter du 1^{er} mars prochain.

La surveillance quotidienne des enfants, à la pause méridienne (1,75 h), sera assurée par un agent contractuel.

Les horaires d'un agent titulaire, passeront de 28 à 30/35^{ème}.

Au final, cette nouvelle organisation ne se traduira pas par une augmentation de la masse salariale.

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2024

Nombre	Grades
1	Secrétaire générale de Mairie- temps complet 35h
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe – temps complet 35h
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe – temps complet 35h
1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe – temps incomplet 30/35h
1	Adjoint Technique Territorial – temps complet 35h
1	ATSEM principal 2 ^{ème} classe – temps incomplet 31/35h
1	Adjoint Technique Territorial non titulaire (surveillance pause méridienne/entretien des bâtiments)
1	Adjoint Technique Territorial non titulaire (pour remplacement du personnel titulaire)

Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires de l'école

La semaine des 4 jours à l'école a été instituée en 2018, puis renouvelée par Convention en 2021, pour 3 ans maximum. Il s'agit donc aujourd'hui de renouveler cette Convention, ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Rappel des horaires scolaires :

- Enseignement les lundi-mardi-jeudi et vendredi, à raison de 6h/jour
- Horaires quotidiens : 8h45-12h et 13h45-16h30
- Activités pédagogiques complémentaires : lundi – mardi et jeudi, de 12h10 à 12h40

La pause méridienne (encadrée par la Mairie) s'étale de 12h à 13h45.

Questions diverses

Projet Alimentaire Territorial

M. Arnaud DEBRADE, VP à la Com Com St-Pourçain Sioule Limagne, délégué aux actions en faveur des petits commerces et en charge du Projet Alimentaire Territorial, va à la rencontre des élus des 13 communes (dont nous faisons partie) qui ont choisi de s'engager dans l'expérimentation, sur 6 mois, d'approvisionnement des cantines en produits locaux. M. Debrade est donc intervenu, en début de

Conseil Municipal afin de sensibiliser les élus à la démarche. Outre l'organisation de la commande de ces produits locaux (essentiellement viandes, légumes secs, produits laitiers pour l'instant), la Communauté de Communes prend en charge la logistique et la facturation auprès des fournisseurs.

Deux volets à cette démarche :

- favoriser le développement du maraîchage avec le soutien technique de deux jeunes agriculteurs sur cette activité, respectivement à Ebreuil et à Paray sous Briailles.
- participer à l'éducation alimentaire des enfants, avec l'appui des cantinières.
- favoriser les échanges entre cantinières en organisant des points de rencontre.

Il est demandeur du retour des cantinières (ressenti sur qualité livraisons, appréciation du produit par les enfants,...). Un bilan sera fait à mi-parcours (fin mars ?) puis au bout des 6 mois afin d'étudier la suite éventuelle.

Agenda

- Commission Animations : lundi 19 février – 20h
- Commission Finances ouverte à tout le conseil : mardi 5 mars – 19h30
- Conseil municipal pour vote budget 2024 : jeudi 14 ou 21 mars – 19h30 (à confirmer)